



ACL LORMES JUDO

B.P. 23

58140 LORMES

Reprise des cours

le jeudi 4 septembre 2014 et le samedi 6 septembre 2014

Cette année les cours seront toujours assurés par le professeur, diplômé d'état 4ème DAN, Jean-Claude PELLINGHELLI comme l'année précédente.

TARIFS : (identiques à l'année 2013/2014 pour un cours (jeudi ou samedi) malgré l'augmentation de la licence pour 2014/2015)

Les tarifs des cours sont forfaitaires (2 cours d'essai gratuit)

Licence FFDJA : 35 € / licencié (+1 euro mais supporté par le club)

Frais de fonctionnement du club : 5€ / licencié (- 1 euro pour ne pas augmenter tarif licence pour adhérents)

Cours pour l'année :

	Pour 1 licencié	Pour 2 licenciés	Pour 3 licenciés
SAMEDI OU JEUDI	80.00	150.00	210.00

(soit par exemple : 35 + 5 +80 = 120 euros/an pour une personne/pour un cours)

Tout cours supplémentaire, tarif forfaitaire : 70 euros/licencié/année

Passeport obligatoire pour tous les adhérents nés après 2004 : 8 euros

Les enfants qui souhaitent garder leur ceinture à la fin de l'année s'acquitteront de la somme de 2 euros. (Achat des nouvelles)

Pour tous, renseignez-vous auprès de votre caisse d'allocations familiales, de vos comités d'entreprises et de vos communes pour connaître les réductions dont vous pouvez bénéficier lors de l'inscription.

HORAIRE : Lors des premières séances, notre professeur évaluera le niveau des enfants puis déterminera les groupes en fonction du nombre d'inscrits et de la capacité de chacun.

Pour les premières séances du samedi :

groupe 1	enfants nés en 2008.2009.2010	14 h 00 - 14 h 55
groupe 2	enfants nés en 2007.2006.2005	15 h 00 - 16 h 00
groupe 3	enfants nés en 2004.2003.2002.2001	16 h 05 - 17 h 30
groupe 4	de 2000 et adultes	17 h 30 – 19 h 00

Les enfants sont acceptés dès 3ans et demi

Pour les séances du jeudi :

17h à 18h30	Judo	10-14 ans
18h30 à 20h00	Judo	+ 15 ans
20h00 à 21h00	Technique Judo/ Jujitsu	

Nous vous demandons de respecter les horaires.

- ↪ Les vestiaires sont accessibles 1/4 d'heure avant le début du cours pour permettre aux judokas de se changer, il est souhaitable que les enfants se mettent en tenue au vestiaire.
- ↪ De même, le départ des enfants se fait dès la fin du cours, sachant qu'aucun enfant ne sera toléré dans les vestiaires ou au dojo plus d'1/4 d'heure après la fin de son cours afin de ne pas déranger le cours suivant.
- ↪ En dehors des heures de cours, les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents et non sous celle des responsables du club.
- ↪ Les cours ont lieu tous les samedis (même le 1^{er} samedi des vacances) et les jeudis, sauf pendant les vacances scolaires et aux dates de certaines compétitions.
- ↪ Les judogis peuvent être loués au club (10 euros) l'année.

QUELQUES RAPPELS ESSENTIELS

. Le certificat médical est obligatoire dès l'inscription

. Le kimono (judogi) est exclusivement réservé à la pratique du judo. Il est conseillé d'avoir des claquettes afin de circuler dans le dojo.

. Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés courts et les cheveux longs attachés.

. Pas de boucles d'oreilles ni autres bijoux ne seront acceptés pour la pratique du judo.

. Participation aux animations et compétitions proposées par le comité départemental

. Remise des diplômes, ceintures et récompenses à tous les judokas en fin d'année.

L'équipe dirigeante

Président : Sébastien CHAPOULIE 06.37.62.95.72 (info sur la discipline)

Trésorière : Agnès VERNANT 06.88.56.89.17 (règlement)

Secrétaire : Christine DUPONT 06.83.56.51.00 (pour tout renseignement, inscriptions, absence, documents administratifs, etc...)

Professeur : 06 70 70 42 26 (info sur discipline et licenciés)

ACL = association du canton de Lormes

FFJDA = fédération française de judo, jujitsu et disciplines associées.